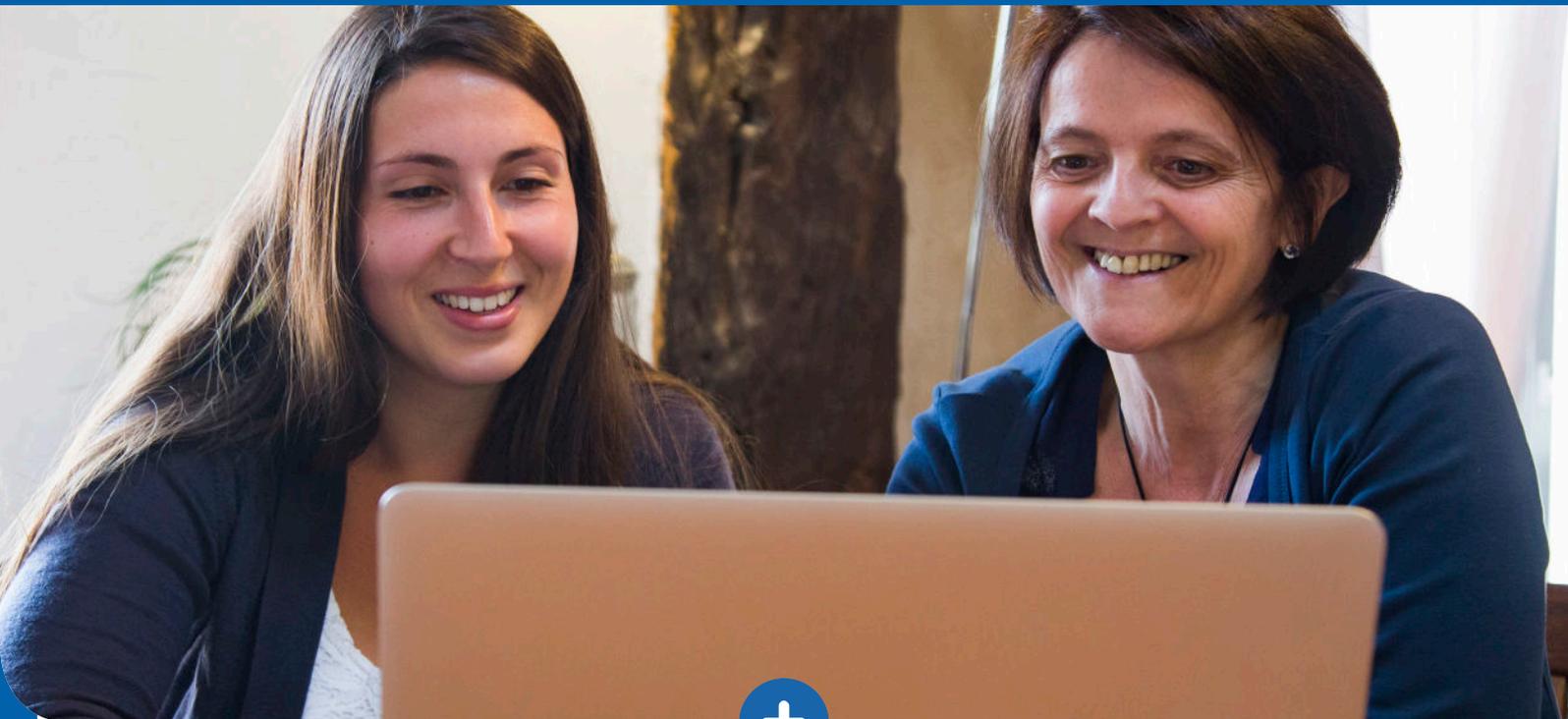


Comment enregistrer ses coordonnées bancaires **et son premier salarié ?**



Vous venez d'activer votre compte Cesu en ligne.

Ce guide vous accompagne dans les différentes étapes pour enregistrer votre premier salarié et renseigner vos coordonnées bancaires.

COMMENT ENREGISTRER SES COORDONNÉES BANCAIRES ET SON PREMIER SALARIÉ ?

Afin de pouvoir utiliser votre compte Cesu en ligne pour effectuer votre première déclaration, vous devez enregistrer votre salarié et vos coordonnées bancaires.

Vous aurez besoin :

- de vos coordonnées bancaires,
- des coordonnées de votre salarié ainsi que son numéro de Sécurité sociale, ou à défaut, sa date et ville de naissance.

1

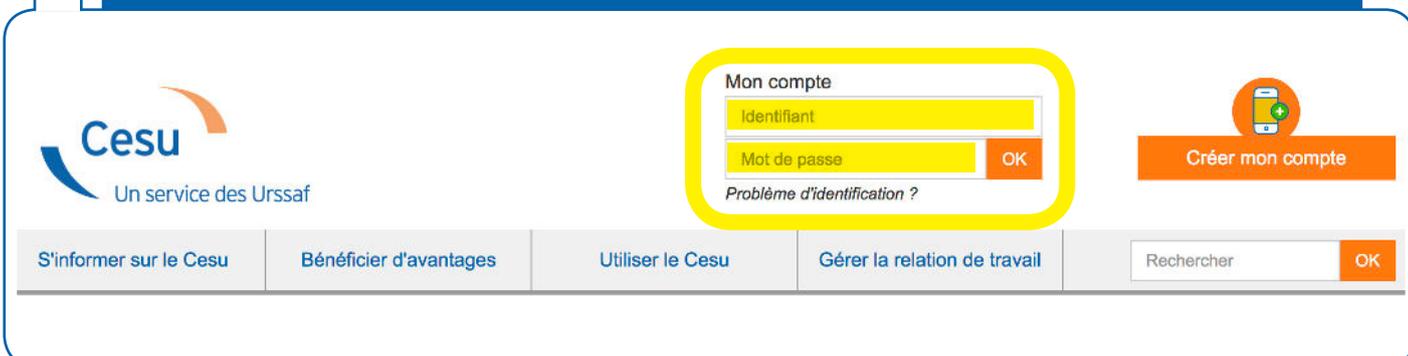
Connectez-vous sur le site Internet du Cesu

À partir de votre équipement (pc, smartphone, tablette) et avec le navigateur de votre choix (Chrome, Firefox, Safari...), indiquez l'adresse du site directement dans la barre d'adresse supérieure.



2

Sur la page d'accueil du site, saisissez vos identifiant et mot de passe



3

Cliquez sur l'une des rubriques

Déclarer



Mes déclarations

Mes
prélèvementsGérer mon
compteMon avantage
fiscal

CESU+



BON À SAVOIR

Quelle que soit la rubrique sélectionnée, vous êtes systématiquement orienté vers le formulaire d'enregistrement.

4

Complétez les informations demandées

Enregistrer un
nouveau salarié

Tableau de bord

Identité de mon salarié

Civilité

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom(s)

Date de naissance

Jour

Mois

Année

Ville de naissance

Département de naissance

Pays de naissance

Numéro de sécurité sociale

Ses coordonnées

N°

Lettre

Type

Libellé

Complément

Lieu dit

Code Postal

Ville

Adresse électronique

Téléphone

Emploi

Activité

Emploi familial

Congés payés

10 % de congés payés inclus

Enregistrer

BON À SAVOIR

Par défaut, l'activité « emploi familial » est sélectionnée. Elle correspond aux activités de services à la personne : entretien de la maison, petits travaux de jardinage et bricolage, soutien scolaire...

5

Cliquez sur le lien et enregistrez vos coordonnées bancaires



Votre nouveau salarié est enregistré.

Un message électronique va lui être envoyé pour l'informer de la création de son compte Cesu.

Pour déclarer la rémunération versée à votre salarié, vous devez, au préalable [enregistrer vos coordonnées bancaires](#)

6

Renseignez les champs correspondants



BIC

IBAN

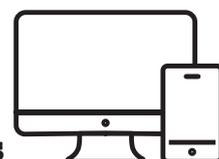
En enregistrant les données renseignées par mes soins, j'atteste que je suis titulaire ou co-titulaire de ce compte bancaire et qu'il n'appartient pas à une personne morale (association, paroisse, club sportif, indivision...).

En enregistrant ces données bancaires, j'accepte la création d'un mandat de prélèvement SEPA de façon dématérialisée au bénéfice du Centre national Cesu.

[Enregistrer](#)

Vous avez maintenant accès à tous les services disponibles sur votre compte Cesu en ligne !

Pour effectuer votre première déclaration, il ne vous reste plus qu'à cliquer sur l'onglet « **Déclarer** » de votre tableau de bord et remplir le formulaire de déclaration.



Mes premiers pas sur cesu.urssaf.fr

www.cesu.urssaf.fr